

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/06/2018

- 2018 036 : DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET :

Nous devons réaliser deux décisions modificatives au budget de la commune pour insuffisance de crédits budgétaires : pour payer la débroussailleuse et les travaux du SIEIL.

-BUDGET COMMUNE :

Section d'investissement, dépenses :

Article 2158 opération 198 : - 2 700 €

Article 2158 opération 103 : + 2 700 €

Section d'investissement, dépenses :

Article 2031 opération 196 : - 12 000 €

Article 2041582 opération 202 : + 12 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives.

- 2018 037 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour mission :

- d'une part de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part de calculer les attributions de compensations versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi de 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

C'est ainsi que La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 24 avril 2018 afin de mettre au point les modalités de calcul du transfert de charge liées au transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Chaque conseil municipal doit ensuite se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts notamment en application du IV de l'article 1609 nonies,

Vu la délibération n°2015-129 portant sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Indre-et-Loire,

Vu la délibération n°2014-095, portant création de la CLECT,

Vu l'article 40 du règlement de fonctionnement de la Communauté de Communes du Castelrenaudais relatif à l'approbation du rapport de la CLECT,

Dans le cadre de transfert de la compétence GEMAPI, il est proposé de retenir les montants de la contribution 2018 demandés par chaque structure pour laquelle la Communauté de Communes du Castelrenaudais a délégué la compétence. Ces montants 2018 sont précisés sur le tableau suivant :

Communes	Syndicat mixte du bassin de la Brenne	Syndicat mixte du bassin de la Cisse	Syndicat mixte Intercommunal de la Choisille et de ses Affluents	CC de Gâtine et Choisses - Pays de Racan	Total
Autrèche		993,94 €			993,94 €
Auzouer-en-Touraine	2 345,23€				2 345,23 €
Le Boulay	1 001,84 €				1 001,84 €
Château-Renault	3 936,66 €				3 936,66 €
Crotelles	691,99 €				691,99 €
Dame-Marie-les-bois					0,00 €
La Ferrière				151,00 €	151,00 €
Les Hermites	67,50 €			556,00 €	623,50 €
Monthodon	866,82 €				866,82 €
Morand	65,63 €				65,63 €
Neuville-sur-Brenne	898,40 €				898,40 €
Nouzilly	102,10 €		8 778,00€		8 880,10 €
Saint-Laurent-en-Gâtines	700,17 €				700,17 €
Saint-Nicolas-des-Motets	187,15 €				187,15 €
Saunay	1 061,81 €				1 061,81 €
Villedômer	2 138,06 €				2 138,06 €

Considérant que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres, qui ont trois mois pour se prononcer,

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ci-après annexé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** le rapport n°3 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 24 avril 2018 ci-après annexé.

- 2018_038 : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL DU CASTELRENAUDAIS :

Monsieur le Maire présente le projet éducatif local du castelrenaudais :

Rappel et références :

Les politiques Enfance-Jeunesse s'adressent à l'ensemble des enfants et des jeunes d'un territoire, en prenant en compte l'ensemble des caractéristiques du public jeune.

Un Projet Éducatif Local est une démarche permettant de fédérer et donner sens aux politiques publiques dans le champ éducatif en recentrant celles-ci sur une offre de parcours éducatifs cohérents et diversifiés.

Le Projet Éducatif Local est la traduction concrète d'une politique éducative globale concertée et partagée en faveur des enfants et des jeunes sur un territoire donné.

Il fait référence à :

- La Convention de Territoire Globale (CTG) signée le 22 novembre 2016 entre la Communauté de Communes du Castelrenaudais, la commune de Château-Renault et la CAF de Touraine.

- Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé le 31 décembre 2016 entre la Communauté de Communes du Castelrenaudais, les communes d'Auzouer-en-Touraine, de Château-Renault, de Dame-Marie-les-Bois, de Saint-Nicolas-des-Motets, de Morand, de Saunay, de Villedômer, de Nouzilly et la CAF de Touraine.

Enfin, le PEL est une obligation légale : Art. L.227-4 du Code de l'action sociale et des familles et réglementaire : Art R.227-2 du CASF et arrêté du 22 septembre 2006.

Motivation et opportunité :

Le PEL constitue pour les Elus un cadre de référence leur permettant de conduire leur politique en direction de

l'enfance et la jeunesse (de 3 à 25 ans), en matière d'éducation vue de façon globale (animation, culture, santé, sport, logement, citoyenneté, mobilité).

Contenu :

La rédaction du PEL est issue d'une démarche partagée, depuis le diagnostic jusqu'au schéma de fonctionnement de la politique enfance-jeunesse de la CCCR.

Diagnostic partagé.

Pour la création du PEL, le centre social l'élan Coluche s'est appuyé avec la CAF sur un diagnostic. Ce travail s'est déroulé de mars à décembre 2017.

Besoins et connaissances des enfants et des jeunes

Le PEL précise les besoins et connaissances des 3-25 ans, il constitue un élément de référence pour la rédaction des projets pédagogiques des ALSH du territoire.

La validation du PEL:

Le groupe de travail composé d'Elus de la CCCR s'est exprimé concernant les objectifs et les priorités à travers les axes de développement qui évolueront en fonction de l'avancé des priorités et des orientations futures.

Les objectifs du PEL

Le public des 3-11 ans :

Proposer une offre de service enfance équitable à tous les habitants du Castelrenaudais.

Les objectifs ciblés s'appuient sur les structures, les services existants ; permettre le développement de nouvelles actions, nouveaux projets.

Objectif 1 : Favoriser le lien, mettre en œuvre une coordination entre les différents alsh du territoire par le biais du réseau des Directions.

Objectif 2 : Harmoniser le fonctionnement des différents alsh.

Objectif 3 : Former et accompagner les équipes éducatives des communes du Castelrenaudais.

Objectif 4 : Favoriser l'accompagnement autour de la parentalité.

Le public des 12-25 ans :

Favoriser l'autonomie des jeunes pour permettre leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle.

Objectif 1 : Favoriser la mobilité physique et psychologique des jeunes du Castelrenaudais.

Objectif 2 : Développer une offre de loisirs destinés à l'ensemble des jeunes du Castelrenaudais.

Objectif 3 : Développer et faciliter l'information concernant l'accès aux droits, à l'emploi et à la formation.

Objectif 4 : Favoriser la mise en œuvre d'actions de prévention en matière de santé et d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Objectif 5 : Sensibiliser les jeunes à l'usage du numérique.

Objectif 6 : Favoriser le lien entre les différents acteurs de la jeunesse (professionnels et bénévoles).

Les axes de développement

Les axes de développement définis comme prioritaires validés par le groupe de travail :

Pour le public des 3-11 ans :

Proposer une offre d'accueil de loisirs à l'ensemble des habitants de la CCCR

Harmoniser la qualité pédagogique des différents ALSH du territoire

Développer et mutualiser les compétences professionnelles du personnel éducatif des communes du Castelrenaudais

Pour le public de 12-25 ans :

Favoriser le lien entre les différents acteurs de la jeunesse (professionnels et bénévoles) intervenants sur la Castelrenaudais

Maitrise d'ouvrage

Le centre social l'élan Coluche-coordination enfance/jeunesse

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet éducatif local du castelrenaudais

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le projet éducatif local du castelrenaudais.

- 2018_039 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2017 :

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel de l'assainissement 2017 au Conseil Municipal et ce rapport est approuvé à l'unanimité des présents.

- 2018_040 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLIC :

La commune d'Auzouer en Touraine a décidé de réaliser des travaux de mise en accessibilité des voiries et espaces publics.

Une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises. La limite des dépôts était fixée au 20 juin 2018 à 12h00 en Mairie.

- GTTP : Pas de réponse
- COLAS : 28 555.28 € TTC
- HUBERT ET FILS : Pas de réponse
- BUSSER-PROVOST : 23 596.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées décide à l'unanimité d'attribuer les travaux de mise en accessibilité à l'entreprise BUSSER-PROVOST pour un montant de 23 596.80 € TTC qui seront payés sur l'opération 173 : Travaux de voirie.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

- 2018_041 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA ZONE DE STATIONNEMENT DE L'ECOLE :

La commune d'Auzouer en Touraine a décidé de réaliser des travaux d'une zone de stationnement aux abords de l'école.

Une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises. La limite des dépôts était fixée au 20 juin 2018 à 12h00 en Mairie.

- GTTP : Pas de réponse
- COLAS : 41 769.77€ TTC (solution de base)
option 2 : 61 178.81 € TTC
- HUBERT ET FILS : Pas de réponse
- BUSSER-PROVOST : Pas de réponse pour la solution de base
option 2 : 79 643.70 €TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées décide à l'unanimité d'attribuer les travaux d'une zone de stationnement aux abords de l'école à l'entreprise COLAS pour la solution de base pour un montant de 41 769.77€ TTC qui seront payés sur l'opération 173 : Travaux de voirie.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

- 2018_042 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU TWIRLING BATON DE CHATEAU-RENAULT :

Suite à la demande de subvention exceptionnelle exprimée par l'association de twirling bâton de Château-Renault à l'occasion de leur cinquantenaire, le Conseil Municipal décide après avoir voté à mains levées (12 pour et 1 abstention) de lui attribuer un montant de 100 €.

QUESTIONS DIVERSES :

-INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- l'invitation de la soirée "portes ouvertes" à l'école d'Auzouer en Touraine qui aura lieu le vendredi 29 juin 2018 de 17h00 à 21h00, ainsi que la remise des prix pour les Cm2 qui aura lieu à 18h30,
- l'invitation de la soirée "portes ouvertes" du Twirling bâton de Château-Renault qui aura lieu le samedi 30 juin

2018 à 18h00,

- l'invitation du RAM qui aura lieu le 5 juillet 2018 de 17h00 à 19h00 à la salle socio-culturelle de Auzouer en Touraine,

- le courrier de la Préfecture fixant la date des élections européennes (26 mai 2019),

- le courrier du comité des fêtes pour la retransmission des matchs de la coupe du monde,

- le courrier du Diocèse de Tours mentionnant l'arrivée d'un nouveau curé à la paroisse de Château-Renault,

- le devis de la société MEFRAN pour les jeux d'enfants :

* Cette question sera évoquée au conseil municipal du 23 août 2018.

- la journée du 21 juillet 2018 : repas et feu d'artifice :

*Il sera envoyé un mail à tous les conseillers sur l'organisation de la journée.

- la note synthétique sur l'activité du SIEIL.

- le courrier de l'école pour le remerciement des bénévoles participant à l'organisation de la BCD :

* Une réponse sera faite auprès de Madame la Directrice, (pour un avis négatif).

- le courrier du TCVA pour l'invitation de ses 30 ans,

- la motion de l'Agence de l'Eau,

- l'invitation à l'Assemblée Générale du Badminton de Château-Renault du 30 juin 2018 à 19h00,

- l'invitation aux festivités du 14 juillet à Château-Renault,

- l'invitation aux 50 ans du twirling bâton de Château-Renault le 1er septembre 2018.

- l'invitation au trail des durs à cuir à Château-Renault le 1er juillet 2018 de 9h30 à 11h30,

- le courrier des instituteurs sur l'augmentation du prix des repas pour 2018 -2019 :

* Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45 et le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 23 août 2018 à 20h00.